

### La Confédération Nationale du Crédit Mutuel confirme n'avoir été saisie d'aucun projet de désaffiliation intégrant les demandes de l'organe central

Paris – 9 janvier 2019

Face au refus des dirigeants du Crédit Mutuel d'Arkéa de dialoguer sur la base de l'unité, pourtant solution la meilleure pour tous, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, forte de sa responsabilité de service public, a défini en toute transparence, lors de son Conseil d'Administration de juin 2018, les exigences préalables à un processus de désaffiliation de certaines caisses du Crédit Mutuel Arkéa.

Six mois plus tard, le Conseil d'Administration de la Confédération constate qu'il n'a été saisi d'aucun projet de désaffiliation, bien que ceci soit nécessaire à la consultation des sociétaires des caisses du Crédit Mutuel Arkéa puis à une demande d'agrément d'une éventuelle banque Arkéa par les autorités de supervision.

Sans ce projet de désaffiliation, trop d'incertitudes pèsent sur la protection de l'épargne populaire, des clients et des créanciers, la protection de la marque Crédit Mutuel en Bretagne et dans le Sud-Ouest et l'indemnisation de la collectivité solidaire du Crédit Mutuel.

Si les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa voulaient persister dans leur projet de sécession, il leur appartiendrait de déposer un projet de désaffiliation intégrant les demandes de l'organe central.

---

Pour découvrir le groupe Crédit Mutuel, cliquez [ici](#) ou retrouvez nous sur :



---

**Stéphanie GLEMOT**

+33153488785 / +33681375244  
[stephanie.glemot@creditmutuel.fr](mailto:stephanie.glemot@creditmutuel.fr)  
88-90, rue Cardinet – 75017 Paris